



Soissons, le 26 décembre 2019.

www.soissons-escalade.fr

Le conseil d'Administration
De l'Association Soissons Escalade
Tél. portable : 06.17.75.08.42
@ : soissonsescalade@gmail.com

aux

Membres et Parents de membres
de Soissons Escalade

Objet : Informations – Suspension de l'Activité du Club Soissons Escalade

Mesdames, Messieurs,

Je me permets de vous informer de la décision du club Soissons Escalade vis à vis de la Structure Artificielle d'Escalade (SAE) et de son propriétaire, la mairie de Soissons.

Suite à la dernière visite annuelle du vendredi 13 décembre 2019, l'organisme indépendant, chargé de la vérification et du contrôle de la sécurité de la SAE, Soléus, a souligné des éléments portant atteinte à la sécurité du mur et pouvant préconiser sa non utilisation au sein de l'Espace Claude Parisot tant que des changements majeurs ne sont réalisés.

Dans l'attente du rapport de contrôle (que la mairie a reçu mais dont nous n'avons pas pu avoir encore accès), nous avons pris nos responsabilités en suspendant jusqu'à nouvel ordre l'activité du club Soissons Escalade, selon le principe de précaution.

Nous sommes particulièrement navrés par cette situation. En effet, depuis 2013, malgré les précédents rapports de contrôle et nos multiples recommandations auprès de la municipalité, les non conformités n'ont pas du tout été traitées. Précisons que ces différents rapports précisent que les « points de contrôle dont l'avis est « non satisfaisant » présentent « des non conformités ou un danger pour l'utilisateur ». Nous déplorons l'inaction de la mairie qui ne découvre pas ces problèmes. L'usure prononcée des tapis ne fait que croître devant une certaine indifférence municipale. Rappelons que les tapis sont ceux d'origine à l'inauguration de la SAE en février 2007.

En 2019, plusieurs raisons ont amené à cette préconisation mais deux sont qualifiées de « majeures » : 1) les tapis de réception sont tellement détériorés (et non solidarités entre eux) qu'ils ne garantissent plus une qualité de réception suffisante en cas de chute et 2) un interstice s'est créé au niveau de l'axe de rotation du pan inclinable de la SAE qui pourrait provoquer le coincement d'une main ou d'un doigt. Ces problèmes sont

facilement solutionnables en changeant tous les tapis et avec une intervention des services techniques sur une journée.

Compte-tenu de ces éléments, nous avons demandé au maire d'intervenir urgemment pour financer le renouvellement des tapis de réception (devis autour de 7000 €) et d'agir afin de sécuriser le mur d'escalade. Pour le moment, la mairie est peu à l'écoute de nos demandes et de nos arguments. Seule une subvention de 2000 € a été votée par le conseil municipal en 2018 et versée en décembre 2018 (nous l'avons provisionnée mais non utilisée à ce jour) mais qui est très loin de couvrir le montant nécessaire au changement des tapis. Les années ont vu se densifier la fréquentation du mur par les divers utilisateurs : chaque semaine, ce sont plusieurs centaines pratiquants qui font de l'escalade (club, Collège Saint-Just, Lycée Gérard de Nerval, l'Université de Picardie Jules Verne, l'Institut Médico-Éducatif de Belleu, etc.). Par ailleurs, nous avons recensé ces dernières années 2 accidents liés directement aux tapis de réception, heureusement sans conséquences dramatiques.

Le club n'est pas l'utilisateur exclusif de la SAE, il n'est pas de sa responsabilité de financer le renouvellement des tapis, nous ne sommes ni propriétaires ni gestionnaires du mur de Soissons. Nous espérons que notre demande sera entendue et la réactivité optimale afin d'autoriser la reprise de l'activité souhaitée dès janvier 2020.

La décision de suspendre l'activité du club est un choix unanime des dirigeants du club qui n'interdit pas les établissements scolaires et universitaires de pratiquer car à ce jour la mairie n'a pris aucune mesure d'interdiction. Toutefois, le collège Saint-Just et l'Université de Picardie Jules Verne ont également pris la décision de suspendre leurs cours, attendant de la mairie plus de garanties quant à la sécurité de la SAE. Il nous semble très important que ces informations vous parviennent car elles vous concernent ou vos enfants.

Se pose la question de l'avenir : quel plan d'actions envisage la mairie pour satisfaire plus amplement aux exigences de sécurité ? Quelles conséquences aura cette affaire sur l'activité et la réputation de notre association ? Quels leviers activer pour qu'enfin les responsabilités de la mairie dans cette affaire soient engagées et surtout que des actions se substituent aux palabres ?

Nous vous invitons à venir nombreux lors de l'Assemblée Générale du vendredi 3 janvier 2020 à 19h à l'Espace Simone Veil, rue Petrot Labarre à Soissons afin de faire le bilan de l'année sportive écoulée, de parler des actions urgentes à mener dès 2020 et de prendre un verre pour fêter la nouvelle année, qui nous l'espérons, sera prometteuse, y compris pour l'escalade soissonnaise.

Nous restons disponibles pour tout complément d'informations. Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Les membres du Conseil d'Administration de Soissons Escalade



son Président : Gaël BRIAND